



Agglo du Pays de Dreux  
4 rue de Châteaudun – BP 20159  
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00  
[www.dreux-agglomeration.fr](http://www.dreux-agglomeration.fr)

---

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

---

RESSOURCES  
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA VIE  
INSTITUTIONNELLE

**Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein de la commission consultative paritaire du Syndicat Intercommunal d'Énergie Eure-et-Loir Yvelines**

Rapporteur : Christophe LE CICLÉ

**N°CC2026-125**

---

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	105
Nombre de pouvoirs	5
Ne prend pas part au vote	3
Votants	110
Secrétaire de séance : Alain CAPÉLAN	

L'an 2026, le 27 avril à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni à Dreux, sous la présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de l'agglomération du Pays de Dreux.

**Étaient présent(e)s :**

Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉLAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Véronique GARNIER (Ardelles) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauches) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Dagmar Eva BERNITT (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Pierre SANIER (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Gérard JAGUIN (Dampierre-sur-Avre) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Sabine FRETEY (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Martine PITOU (Dreux) ; Philippe RIVE (Dreux) ; Caroline SIMOES (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR

(Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Sophie WILLEMIN (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; Youssef LAMRINI (Dreux) ; Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Stéphane DEBACKER (Escorpain) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Éric POINÇON (Favières) ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Laurianne FAURE (La Chaussée-d'Ivry) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Cyril CHALMEY (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Christophe BESNARD (Prudemanche) ; Pervenche CHAUVIN (Puisseux) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussey) ; Thierry ANSEAUME (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Edwige GANDON (Tréon) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINI (Vernouillet) ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

**Étaient absent(e)s excusé(e)s :**

Fouzia KAMAL (Dreux) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ; Franck MERCEY (Vernouillet) ; Caroline VABRE (Dreux).

**Pouvoir(s) :**

Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Abdel-Kader GUERZA ; André HOMPS (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Eric DUQUESNOY ; Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) donne pouvoir à Monsieur Rémi LEPRAT ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN.

\*\*\*

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Il a été exposé,**

Conformément à l'article L.2224-37-1 du code général des collectivités territoriales, une commission consultative est constituée entre les syndicats ayant la qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE) et l'ensemble des Etablissements de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans leur périmètre.

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie Eure et Loir Yvelines est autorité organisatrice de la distribution d'énergie sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

La commission est présidée par le président du syndicat ou son représentant et se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de son président ou de la moitié au moins de ses membres.

La commission a pour objet de :

- coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie ;
- mettre en cohérence leurs politiques d'investissements ;
- faciliter l'échange de données entre les acteurs territoriaux ;
- associer un représentant des EPCI à la conférence départementale d'investissement présidée par le Préfet.

La commission comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des EPCI.

Les représentants désignés siègeront à la commission consultative du syndicat.

Considérant l'ensemble de ces éléments, il est proposé de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein de la commission consultative du Syndicat Intercommunal d'Énergie Eure-et-Loir Yvelines.

Concernant les modalités de désignation, il convient d'appliquer les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT rendu applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par l'article L.5211-1 du CGCT :

- les délégués sont désignés au scrutin uninominal secret à la majorité absolue, puis, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour ;
- le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret ;
- si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des organismes extérieurs, après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-37-1, L.5211-1 et L.2121-21,*

*Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux approuvés par l'arrêté inter préfectoral n°DRCL-BLE-2026044-0001 du 13 février 2026,*

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés (15 contre, 7 abstentions, 3 n'ont pas pris part au vote) :**

**ARTICLE 1 : CONSTATE** qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, après appel de candidatures, au sein de la commission consultative de l'énergie du Syndicat Intercommunal d'Énergie Eure-et-Loir Yvelines.

TITULAIRE	SUPPLEANT
Frédéric GIROUX	Philippe RIVE

**ARTICLE 2 : DESIGNÉ EN CONSÉQUENCE** les élus appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergie Eure-et-Loir Yvelines comme indiqué ci-dessus.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président, ou son représentant dûment habilité, à notifier ces désignations au Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie Eure et Loir Yvelines.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :

**30 AVR. 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Dreux, le**

**30 AVR. 2026**

**Secrétaire de séance**

**Alain CAPÉLAN**

**Président  
Christophe LE DORVEN**

